

# l'actualité

## FÊTE/FAITES DU SPORT



L'USSE prépare sa première fête/faites du sport à laquelle participeront aussi le RCCN et le 2RFC. Une journée festive de découverte prévue le 13 juin prochain au complexe sportif Jean Balestas. Après une matinée consacrée à la présentation des activités, des niveaux de jeu, et des objectifs de toutes les sections et clubs présents et un barbecue organisé sur place, l'après-midi (de 15h30 à 19h) est réservé aux Olympiades ouvertes aux licenciés des clubs. Puis dès 19h place à la soirée festive autour d'une paella géante et d'un barbecue, le tout mis en musique par un DJ et plusieurs groupes locaux!

En savoir + : USSE, 04 76 75 15 39

# ville



## TRAM E LES TRAVAUX CONTINUENT

Légèrement retardés, les travaux nocturnes de voirie doivent reprendre du 20 mai au 9 juin entre la rue des Mails et le Pont de Vence et du 10 au 22 juin entre Karben et les Bonnais. Des déviations et des alternats seront installés le temps de ces chantiers qui se déroulent de 20h à 5h du matin et qui sont soumis aux aléas de la météo.

**RUE DU MURET** : jusqu'au 30 juin, la circulation automobile est interdite  
rue du Muret du n°2 du chemin du Muret jusqu'à la rue du Néron

# infos pratiques

## PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h, et tous les soirs (sauf le dimanche) de 19h à 20h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal: 3915

Du 23 au 29/05 : Pharmacie Challier 04 76 75 43 42  
domaine Barnave  
Du 30/05 au 05/06 : Pharmacie La Pinéa 04 76 75 43 33  
Centre commercial La Pinéa  
Du 06 au 12/06 : Pharmacie Brossier-Cohen 04 76 75 49 33  
121 c av. Gal Leclerc

## CONFÉRENCE SONORE

Clavier d'envergure internationale, Benoît Sourisse donne vendredi 22 mai une conférence "du Blues au Rhythm'n blues, histoire du jazz" à l'auditorium de L'Unisson dans le cadre de sa résidence au conservatoire de Saint-Egrève. Entrée libre dans la limite des places disponibles.



En savoir + : 04 76 75 48 63  
ou ecolemusique@mairie-st-egreve.fr.

## BROCANTE DU CME

Les élus du Conseil Municipal des Enfants organisent une brocante solidaire samedi 6 juin de 8h30 à 12h à l'Espace Robert Fiat. Ils collectent des jeux, jouets et autres vêtements le 3 juin de 14h à 18h et le 5 juin de 15h à 19h à l'Espace Robert Fiat. En savoir + : 04 76 56 59 85.

## 30 mai

C'est le 30 mai que la piscine des Mails ouvre ses bassins pour la saison estivale. Les horaires sur [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr)



## VERS UN CENTRE SOCIAL

Le 30 mai, la Ville et son CCAS proposent un deuxième forum de discussion de 9h30 à 12h à la MSF. Échanges et ateliers sont au programme de cet événement qui fait suite à la concertation relative à l'évolution de la Maison des Solidarités et des Familles en Centre Social lancée en début d'année.

En savoir + : 04 76 56 05 40.



## ATTENTION À LA PYRALE DU BUIS

La pyrale du buis est un papillon nocturne originaire d'Asie orientale. Sa chenille cause d'importants dégâts physiologiques, esthétiques et économiques sur les buis. Plusieurs moyens de lutte existent.

En savoir + : [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr).

## PRINTEMPS DES MARCHÉS

Dans le cadre du Printemps des marchés du 19 au 31 mai prochains, le marché de Prédiu accueille diverses animations le vendredi 29 mai dès 8h. Au programme: distribution de recettes originales et de sacs cabas, cuisine mobile anti-gaspi animée par l'association Feed art ou encore un stand anti-gaspi tenu par les messagers du tri de La Métro.

## BROCANTE DU CME

Les élus du Conseil Municipal des Enfants organisent une brocante solidaire samedi 6 juin de 8h30 à 12h à l'Espace Robert Fiat. Ils collectent des jeux, jouets et autres vêtements le 3 juin de 14h à 18h et le 5 juin de 15h à 19h à l'Espace Robert Fiat. En savoir + : 04 76 56 59 85.

## LA MSF PLEINEMENT FONCTIONNELLE!

Une inauguration de la Maison des Solidarités et des Familles est organisée le 27 mai à 19h en présence des musiciens de l'ensemble des Balkans de L'Unisson. La réouverture de l'ensemble du bâtiment fait suite aux travaux de réparation engagés après l'incendie qui l'avait endommagé.

## RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes âgés de 16 ans depuis peu ou sur le point de l'être sont concernés par le recensement citoyen! Obligation légale depuis janvier 1999, tous doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Les démarches peuvent aussi se faire en ligne 24 h/24, 7 jours/7 en créant un compte sur [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr).



# l'agenda Du 21 mai au 10 juin 2015



## VENDREDI 22 MAI

**Portes ouvertes** de la Maison de la Maintenance des MFR de 14h à 18h. En savoir + : 04 38 02 39 50 ou [mfr.st-egreve@mfr.asso.fr](mailto:mfr.st-egreve@mfr.asso.fr) ou [www.mfr-stegreve.fr](http://www.mfr-stegreve.fr)  
**Concert** de "Couleurs Jazz", formation de jazz vocal à La Vence Scène avec Just Talk en invité. 20h30. Réservations: 04 76 75 86 23.  
**Conte à la volée** par Frédéric Naud à la Bibliothèque Barnave dans le cadre du Festival des Arts du Récit. Entrée libre. 20h30.

## SAMEDI 23 MAI

**Volley**, tournoi annuel sur herbe en 3x3 au terrain d'honneur du Parc de Vence. 8h30  
**Pétanque**, coupe du Président par l'USSE pétanque sur les terrains de la Gare. 13h30.

## MERCREDI 27 MAI

**Journée Nationale** de la Résistance, commémoration devant la plaque Jean Moulin à Rochepleine (18h) puis à la Sentinelle de la Mémoire (18h30).  
**Inauguration** de la MSF avec un concert de l'ensemble des Balkans de L'Unisson, à la Maison des Solidarités et des Familles. De 19h à 20h.

## JEUDI 28 MAI

**Café des aidants** au Café du Pont ouvert aux personnes accompagnant un proche atteint par une maladie neurodégénérative de 15h à 17h.

**Conférence** "Quelques arômes en cuisine" par Corps et sens à la Maison des associations. 20h30. En savoir + : [corps.et.sens@orange.fr](mailto:corps.et.sens@orange.fr)

## DU 28 MAI AU 7 JUIN

**Exposition** collective de l'Atelier de l'Islo dans les salles d'exposition du Château Borel. Entrée libre le jeudi de 16h à 19h, les vendredis, samedis et dimanches de 14h à 17h30. Vernissage vendredi 29 mai à 18h30. En savoir + : 04 76 56 53 18 ou <http://atelierdelislo.free.fr>.

## VENDREDI 29 MAI

**Le Printemps des marchés** au marché Prédiu. 8h.  
**10 000m Spiridon**, course d'endurance organisée par le Spiridon Club Dauphinois au stade Jean Balestas. 18h.



**Fête des voisins** de l'union de quartier du Muret, place du Muret. À partir de 18h.  
**Théâtre** jeune public, "Mange-moi" par Rouge Banane à La Vence. 19h. En savoir + : [www.rouge-banane.fr](http://www.rouge-banane.fr) ou 06 70 60 25 29

## SAMEDI 30 MAI

**Documentaire** "Bloody daughter" de Stéphanie Argerich proposé à la Bibliothèque Barnave et accompagné d'une sélection de disques et de livres. 17h.  
**Bal folk**, avec les musiciens de la Pastourelle de la Vence, de Sacabal (de Saint Pierre de Chartreuse) et de Cui Plong à l'Espace Robert Fiat. 20h30. En savoir + : <http://pastourelle.vence.free.fr>

## DIMANCHE 31 MAI

**Tournoi sur herbe** par la section handball de l'USSE ouvert aux moins de 12 ans au complexe sportif Jean Balestas. De 9h à 17h.  
**Braderie** de l'association "un toit une école ici ou ailleurs" à la MSF. De 9h à 17h.

## LUNDI 1<sup>ER</sup> JUIN

**Permanence info énergie** proposée gratuitement par la Ville avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC). Inscription obligatoire: 04 76 56 53 00.



## MARDI 2 JUIN

**Repair Café**, permanence extraordinaire dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, à la MSF de 14h à 18h.

# LA VENCE SCENE cinéma

► **Le talent de mes amis**  
Le 21 mai à 20h30; le 23 mai à 20h; le 24 mai à 18h; le 25 mai à 18h; le 26 mai à 20h; le 6 juin à 15h; le 7 juin à 20h30.

► **Un peu, beaucoup, aveuglément**  
Le 22 mai à 20h; le 23 mai à 16h et 17h30; le 24 mai à 20h; le 25 mai à 15h30.

► **La tête haute**  
Le 23 mai à 20h30; le 24 mai à 17h30; le 25 mai à 17h30; le 26 mai à 20h.

► **My old lady**  
Le 24 mai à 15h; le 25 mai à 20h30.

► **L'épreuve**  
Le 21 mai à 20h (VOSTF); le 23 mai à 18h; le 24 mai à 20h30 (VOSTF); le 25 mai à 20h.

► **Pourquoi j'ai pas mangé mon père**  
Le 23 mai à 15h; le 24 mai à 15h30; le 25 mai à 15h.

► **Mad Max: fury road**  
Le 27 mai à 15h; le 29 mai à 17h; le 30 mai à 17h30; le 31 mai à 15h; le 2 juin à 20h.

► **Girls only**  
Le 27 mai à 17h30; le 30 mai à 15h; le 1<sup>er</sup> juin à 20h (VOSTF).  
► **Partisan** (interdit -12ans, VOSTF)  
Le 27 mai à 20h; le 1<sup>er</sup> juin à 20h.

## VENDREDI 5 JUIN

**Concert** "Le sympho fait son cinéma" par les élèves de L'Unisson à l'auditorium de la Maison de la Musique de Meylan. 19h: générale publique, 20h30: concert. Réservation obligatoire: 04 76 18 54 00.

## SAMEDI 6 JUIN

**Brocante** du CME à l'Espace Robert Fiat. De 8h30 à 12h30. En savoir + : 04 76 56 59 85.  
**Jeux Déj'**, par l'Association Familiale à l'Espace Europe. De 9h à 12h. En savoir + : 04 76 75 27 57 ou [www.af-st-egreve.org](http://www.af-st-egreve.org)  
**Vide-grenier** du Secours populaire à la MSF. De 9h à 12h et de 13h30 à 17h. En savoir + : 06 82 37 85 62.  
**Fête du Sou** des écoles. 14h.



## MERCREDI 10 JUIN

► **Les jardins du roi**  
Le 28 mai à 20h (VOSTF); le 30 mai à 20h30 (VOSTF); le 31 mai à 18h.

► **Ladygrey** (VOSTF)  
Le 27 mai à 18h; le 29 mai à 20h; le 31 mai à 20h30.

► **La loi du marché**  
Le 27 mai à 20h30; le 28 mai à 20h30; le 31 mai à 17h30 et 20h30; le 2 juin à 20h30.

► **Shaun le mouton**  
Le 27 mai à 15h30; le 31 mai à 15h30.

► **L'ombre des femmes**  
Le 3 juin à 20h30; le 4 juin à 20h30; le 6 juin à 20h30; le 8 juin à 20h.

► **A la poursuite de demain**  
Le 3 juin à 15h et 17h30; le 5 juin à 20h30 (VOSTF); le 6 juin à 15h et 20h; le 7 juin à 15h et 17h30; le 9 juin à 20h30.

► **"Connasse", princesse des cœurs**  
Le 3 juin à 16h; le 6 juin à 18h; le 7 juin à 16h; le 8 juin à 20h30.

► **Le labyrinthe du silence** (VOSTF)  
Le 3 juin à 18h; le 5 juin à 20h; le 7 juin à 20h.  
► **Trois souvenirs de ma jeunesse**  
Le 3 juin à 20h30; le 4 juin à 20h; le 6 juin à 17h30; le 7 juin à 18h; le 9 juin à 20h.

**Meeting** organisé par l'USSE athlétisme au stade Jean Balestas. 14h.  
**SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUIN**  
**Tournoi** international des Dauphins par la section Basket de l'USSE au Gymnase Lionel Terray et à la Halle Jean Balestas.

# Saint-Egrève le journal le supplément

AU MAGAZINE DE MAI 2015

## Transports

# Tram E: ça roule!



Mardi 19 mai: le Tram E circule pour la première fois... pour un test grandeur nature. Cette dernière phase durera deux mois sur le tronçon nord de la ligne et permettra de vérifier le bon fonctionnement des installations. L'exploitation commerciale du Tram est annoncée pour le 13 juillet.



[www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr)



[www.facebook.com/saint.egreve38120](https://www.facebook.com/saint.egreve38120)



disponible sur AppStore & Google play

## A venir



## Célébration

A l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Ville et les associations d'anciens combattants célèbrent mardi 27 mai la Journée Nationale de la Résistance à 18h devant la plaque Jean Moulin à Rochepleine et à 18h30 à la Sentinelle de la Mémoire.



## Volley à trois

Samedi 23 mai, la section Volleyball de l'USSE organise un tournoi mixte sur herbe par équipes de trois sur le terrain de rugby de l'Hôtel de Ville. Inscriptions sur place de 8h30 à 9h30 et début des matchs à 10h.



# Comment sont adoptés les choix municipaux ?

## Le parcours d'une délibération

Avant d'être soumises au vote du Conseil municipal, qui "règle par ses délibérations les affaires de la commune", les décisions municipales suivent un processus d'élaboration et de décision qui fait la part belle à la réflexion et à la contradiction. Voici schématiquement résumées les grandes étapes du long cheminement qui permet de peaufiner une idée depuis sa formulation jusqu'à sa concrétisation.

### Qu'est-ce que le Conseil municipal ?

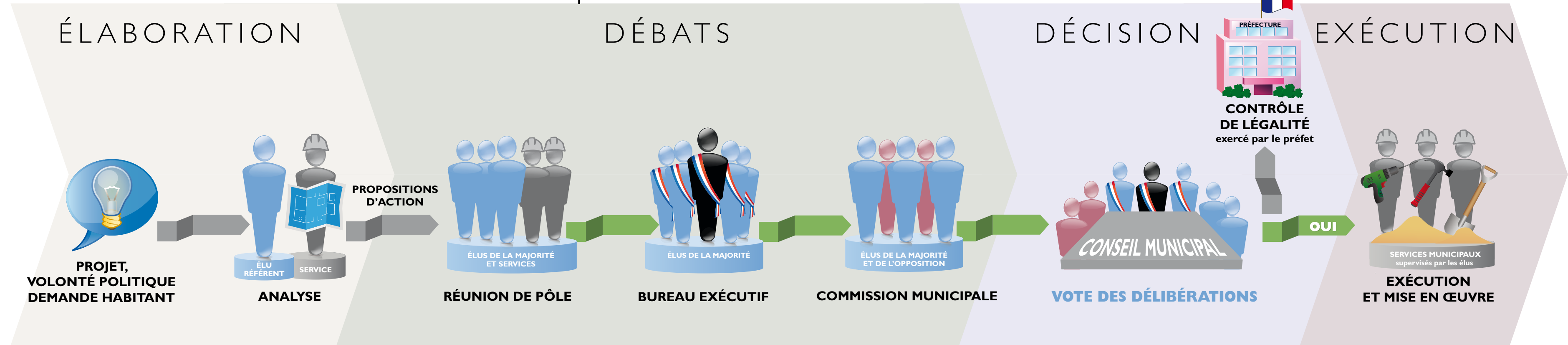


Une séance du Conseil municipal

Le Conseil municipal représente les habitants. La Saint-Egrève 33 élus y siègent et s'y répartissent en quatre groupes. Si le groupe majoritaire compte 26 conseillers municipaux, les trois autres groupes d'opposition rassemblent respectivement 3, 3 et 1 personnes. Ses attributions sont très larges puisqu'il règle "par ses délibérations les affaires de la commune". Cela signifie entre autre qu'il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local, qu'il vote le budget prévisionnel puis approuve le compte administratif. Il est aussi compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides... De l'État civil à l'urbanisme en passant par la police, la culture ou la solidarité, l'action d'une

ville est particulièrement diversifiée. Pour tout savoir des compétences exercées par la Ville et de celles qu'elle a transférées à la Métropole, on peut consulter le dossier de Saint-Egrève le Journal n°210 daté de février 2015. Et pour se faire une idée des services mis à disposition du public, la lecture du journal N°213 de mai 2015 s'impose !

Les versions numériques de ces magazines sont disponibles sur le site de la Ville.



“ Toutes les séances du Conseil municipal sont publiques ”

#### DÉFINITIONS

► **Délibérations municipales** : ce sont les actes juridiques qui permettent au Conseil municipal d'exercer ses compétences en adoptant les délibérations à la majorité. L'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

► **L'arrêté municipal** : c'est un acte administratif unilatéral pris par le Maire ou au nom de celui-ci par un adjoint ou un conseiller municipal. Il peut avoir un caractère réglementaire comme les arrêtés de circulation qui ont une portée générale et impersonnelle ou au contraire revêtir un caractère personnel comme par exemple la délivrance d'un permis de construire. Il suit un parcours décisionnel simplifié par rapport à une délibération.

### Les deux casquettes des maires



L'Hôtel de Ville accueille les pouvoirs déconcentrés de l'Etat et ceux de la commune

Élu par le Conseil municipal lors de la première réunion de celui-ci suivant les élections municipales, le maire est immédiatement coiffé d'une "double casquette". En effet, cet élu pas comme les autres est à la fois agent de l'État et

agent de la commune. En tant qu'agent de l'État, sous l'autorité du préfet, il remplit des fonctions administratives comme la publication des lois et règlements, l'organisation des élections ou encore la léga-

lisation des signatures. Sous l'autorité du procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire puisqu'il est officier d'État Civil et officier de police judiciaire. En tant qu'agent exécutif de la commune, le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal. Il exerce des compétences déléguées par le Conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes.

Le maire a aussi des pouvoirs qui lui sont propres notamment en matière de police administrative. Il est chargé de maintenir l'ordre public, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il s'agit également de polices spéciales (baignade, circulation...). Enfin, en tant que chef de l'administration communale, il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

### Concertation

À Saint-Egrève, le processus décisionnel fait la part belle aux habitants qui le souhaitent en leur donnant la parole et en les consultant régulièrement afin de leur permettre de s'exprimer sur les grands thèmes de la politique locale. Ainsi, si enquêtes publiques et concertations ponctuelles sont régulièrement organisées sur des sujets comme le PLU ou les aménagements divers, des instances participatives permanentes ont été créées afin de donner la parole aux Saint-Egrévois. Parmi elles on peut évoquer le Conseil de l'Agenda 21 créé en 2007 ou plus récemment les trois Conseils des habitants qui sont des instances consultatives constituées de Saint-Egrévois.



10

en moyenne, le Conseil municipal de Saint-Egrève se réunit une dizaine de fois par an.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

En plus du Conseil municipal, les élus de la Ville représentent Saint-Egrève au sein de différentes instances :

3 élus (désignés au suffrage universel direct lors des élections municipales) siègent à La Métro (C. Kamowski, D. Boisset et C. Haddad)

5 élus (désignés par le Conseil municipal) siègent au SIVOM du Néron (C. Kamowski, D. Boisset, P. Paillardon, G. Eymery et Y. Bertrand)

5 élus (désignés par le Conseil municipal) font partie du conseil d'administration du CCAS (E. Joyaud, C. Meunier, L. Froissard et G. Eymery pour la majorité et F. Charavin pour l'opposition)

#### QUI SONT

##### LES ÉLUS SAINT-ÉGRÉVOIS ?

Le conseil municipal de Saint-Egrève compte 33 élus. Pour les connaître et les reconnaître et en savoir plus sur leur mission, il suffit de se rendre sur le "trombinoscope" présent sur le site de la Ville dans la rubrique "mairie".



### Pratique

À Saint-Egrève, les séances du Conseil municipal se déroulent généralement le mercredi en fin de journée dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville. Ces séances sont publiques et tous les Saint-Egrévois qui le désirent peuvent assister aux débats.

Les comptes-rendus succincts du Conseil Municipal et les délibérations sont consultables sur le site de la ville dans la rubrique Mairie et un décryptage en est régulièrement proposé dans les colonnes du Supplément.

A noter : les délibérations dans leur intégralité sont aussi consultables en mairie.



La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu mercredi 10 juin 2015 à 19h et sera notamment consacrée à l'adoption du Compte Administratif.